



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

CCP DES PERSONNELS NON TITULAIRES

RIN A

du 6 juin 2013

La séance est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels. La CGT et la FSU ne sont pas présentes.

Désignation du secrétariat adjoint :

Tour de rôle entre les organisations syndicales : c'est au tour de FO.

MUTATIONS PRONONCÉES SUR LA LISTE DE 2^{ÈME} NIVEAU

Date d'effet : Les mutations prononcées au titre de cette CCP auront lieu le 1^{er} septembre 2013, sauf accord entre les services sur une date différente.

Nom **Service d'origine** . **Service d'accueil**

BOYER Jean-Max..... DGALN DGALN (au 15 juin 2013)

GREGOIRE Patrice CGDD CGDD

TRANCART Hervé DGALN CGDD

MUTATIONS PRONONCÉES SUR LA LISTE DE 1^{ER} NIVEAU

Date d'effet : Les mutations prononcées au titre de cette CCP auront lieu le 1^{er} septembre 2013, sauf accord entre les services sur une date différente.

Nom **Service d'origine** .. **Service d'accueil**

LAPORTE Valerie. AEE DREAL Limousin SRDD

JOUIN Denis. CPI..... CETE Normandie-Centre

BRISORGUEIL Emilie. DGPR DDT 72

COSTE Dominique DDTM 11 DDTM 11

INSCRIPTION LISTE A+

N.SIEFFERT a été inscrite sur la liste A+ au 1er janvier 2013.

QUESTIONS DIVERSES :

Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2012

Au titre de 2012, suite à la demande de la CFDT et FSU, le reliquat des années précédentes est redistribué.

De ce fait, les 60 agents RIN 1^{ère} catégorie bénéficieront d'une réduction d'ancienneté de **2 mois**. Les agents RIN hors catégorie et catégorie exceptionnelle bénéficieront, quant à eux, d'une réduction d'ancienneté de **1 mois**.

Sont exclus de ce dispositif d'attribution de bonification :

A – les agents au dernier échelon de leur catégorie, soit le 12^e pour les RIN 1^{ère} catégorie, le 10^e pour les RIN Hors catégorie, le 4^e échelon et l'échelon spécial pour les RIN de catégorie exceptionnelle ;

B – les 37 agents radiés (partis à la retraite) ;

C – 2 agents n'ayant pas donné satisfaction.

Règlement intérieur de la CCP

Dorénavant, la CCP étudiera les dossiers de mobilité des agents de statut RIL B.

Dispositif Loi de dé précarisation

L'Administration a présenté l'avancement du processus d'information aux agents. 700 agents (répartis entre le Ministère et les Établissements publics) sont éligibles. Un dossier complet a été adressé aux agents concernés. Les agents de catégorie B et C devraient pouvoir passer le concours en 2013. Les agents de catégorie A devraient avoir des concours en 2013, 2014 et 2016. 100 % des postes occupés seront ouverts aux différents concours.

Mesures catégorielles

Les réunions de travail de l'année 2012, entre l'administration et les représentants du personnel ont abouti à l'obtention, pour les RIN, de :

- la valorisation de l'indice brut du premier échelon de la 1^{ère} catégorie à 404 (au lieu de 379),
- l'abaissement à 2 ans et 6 mois (au lieu de 3 ans) de la durée moyenne du premier échelon de la catégorie exceptionnelle,
- la mise en place d'un deuxième chevron pour l'échelon spécial.

Prochaine CCP (mobilité)

En octobre 2013

Sachez que les élus sont d'autant plus efficaces quand ils disposent d'éléments avant la CCP et même avant la pré-CCP

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s

Marie-Édith BRETON	École Archi. Nantes	Tél : 02.40.16.01.25
Éric GANCARZ.....	DDT 77	Tél : 01.60.56.73.68
André TURCOT	DDT 79	Tél : 05.49.06.89.00
Jocelyne BLASER	DREAL MP.....	Tél : 05.61.58.55.43
Rémy BLANES.....	DGALN	Tél : 01.40.81.25.01
Christine DEL RIO.....	CGDD	Tél : 01.40.81.13.97